Le Relecq Kerhuon

**ARRETE N°493/26**

**Arrêté du Maire réglementant temporairement la circulation et le stationnement**
**BOULEVARD GAMBETTA**

Le Maire de la Ville de LE RELECQ-KERHUON,

Vu les articles L 2212-1 et 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1982,
Vu la demande de l'entreprise **INEO RÉSEAUX CENTRE ATLANTIQUE** en date du 23 octobre 2026,
Vu la DAT de Brest Métropole en date du 04 septembre 2026,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux pour sécuriser une fouille pour le compte d'ENEDIS, Boulevard **Gambetta** au Relecq-Kerhuon, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans cette rue,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville,

**ARRETE**

**ARTICLE 1ER – CIRCULATION**
**Le lundi 26 octobre 2026,** (durée estimée : 2h) la circulation se fera en demi-chaussée et sera alternée au moyen de feux tricolores de chantier au droit du chantier **Boulevard Gambetta** (à l'angle de la rue Brizeux). La circulation piétonne sera interdite dans l'emprise des travaux et sera renvoyée sur le trottoir d'en face.

**ARTICLE 2 – SIGNALISATION**
La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise **INEO RÉSEAUX CENTRE ATLANTIQUE** – ZA Mescoden – 7 rue Georges Guynemer – 29 260 PLOUDANIEL.

**ARTICLE 3 – DISPOSITION PARTICULIÈRES**
Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

**ARTICLE 4 – EXECUTION**
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Madame l'agente de Police Municipale, Madame la commandante de la brigade de Gendarmerie de Guipavas - Le Relecq-Kerhuon et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE RELECQ-KERHUON, le 23 OCT. 2026

Le Maire

**Erwan L'EOST**

MAIRIE de RELECQ-KERHUON